PAYS DE LA LOIRE

Le service public, on l'aime, on le défend
http://www.fiers-du-service-public.fr/

Joyeux Noël quand même !

LA FOCALE du SNU POLE EMPLOI FSU
Décembre 2017

Sortie anticipée de 2 heures pour tous les agent-es publics et privé-es les 22 et 29 décembre 2017.

-Les agent-es en formation terminent leur formation 2 heures plus tôt.

-Les agent-es en contrat CUI qui travaillent habituellement le vendredi après-midi bénéficient de ce dispositif.

-Les agent-es en télétravail (--TELE) ou travail de proximité (-- PROX) déclarent une journée de télétravail valorisée à 7h30 et sont autorisés à ne faire que 5h30 sur cette journée.

-Les volontaires en service civique, qui travaillent habituellement le vendredi après-midi, bénéficieront d'une absence autorisée exceptionnelle pour l'après-midi.

-Les agent-es bénéficiant d'une réduction horaire (+ de 60 ans ou maternité) ne peuvent pas cumuler leur réduction horaire et cette sortie anticipée.

-La durée de cette journée (sortie anticipée comprise) ne peut pas dépasser 7h30.

Pour bénéficier de la sortie anticipée, un-e agent-e devra être présent-e sur la demi-journée du matin et devra reprendre son activité après la pause déjeuner et travailler au moins une heure (départ possible avec un dernier badgeage à partir de 13h46).

Pour les formations digitales sur site à la demi-journée, vous devez badger normalement et ne pas utiliser le code –FORM (3h30 !) comme préconisé dans la note accompagnant la convocation à ces formations.

Cette information fait suite à une réclamation DP du SNU du 07 décembre et nous a été donnée en séance par l'établissement.

Le télétravail

Pour rappel, avant la fin de la période d'adaptation, vous pouvez bénéficier, à votre demande, d'un entretien avec votre manager pour faire le point sur votre situation de télétravailleur-euses (Cf Avenant).

Pour rappel toujours, en cas de dysfonctionnement informatique, les télétravailleur-euses ne sont pas tenus de revenir dans leurs agences.

Pour rappel enfin, l'établissement ne prévoit pas d'aménagement de poste au domicile pour les télétravailleur-euses ayant une recommandation du médecin du travail (hors RQTH).

snudppdl@gmail.com

www.snupdlfsu.fr
Informez-vous !

Sylvie Aubert Céline Comtet	Olivia Magnen Anne Hillion	Claudine Théophane Sandrine Boulay	Christel Daudin Patricia Buchet Catherine Brochard